



association nationale des assistants  
de service social

15, rue de Bruxelles 75009 Paris

01 45 26 33 79

[www.anas.fr](http://www.anas.fr)

[secretariat@anas.fr](mailto:secretariat@anas.fr)

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Cher (e) collègue,

Nous vous informons que la Commission Déontologie poursuit le travail de synthèse entrepris l'an passé, en 2016, fondé sur les questions reçues et les réponses apportées au cours de ces dernières années. Cette démarche d'identification et d'analyse a pour but de mieux connaître les besoins du terrain et contribuera ainsi à préparer la Commission Déontologie aux attendus de ces prochaines années. Ce travail mobilise l'ensemble des membres de la Commission et de fait, la rend temporairement indisponible pour fournir une réponse à chaque sollicitation qui nous est adressée.

Ainsi, afin de pallier à cette situation, nous nous proposons des pistes en terme de documentation et de lieux ressources, qui, nous l'espérons, pourront vous aider à avancer dans le questionnement qui est le vôtre. En termes de documentation, nous vous recommandons les numéros spéciaux de la Revue Française de Service Social, en particulier les N°:

- **N°227** *Déontologie, secret professionnel : quelles évolutions et quel partage d'information ?*
- **N°247** *Ethique et déontologie dans les nouveaux contextes*

Les numéros de La Revue Française de l'ANAS sont disponibles à la Bibliothèque Nationale (pour y accéder : passer par le site **Gallica**, ATTENTION : les numéros accessibles vont jusqu'à l'année 2000 incluse - pas au-delà à l'heure actuelle) et pour les parisiens, la bibliothèque du **CEDIAS** (coordonnées et modalités d'accès site internet).

Vous pouvez consulter également le **Site Internet de l'ANAS** et prendre connaissance des avis techniques susceptibles d'alimenter votre réflexion et construire votre positionnement professionnel.

Par ailleurs, la **section départementale de l'ANAS** du lieu où vous résidez, peut être également d'un précieux recours par un échange facilité avec des pairs. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'ANAS à ce sujet.

En dernier ressort, si ces différentes pistes se révélaient infructueuses, vous conservez la possibilité de solliciter la Commission Déontologie en utilisant le document « Saisine de la Commission Déontologie » à imprimer à partir du site. Une fois complété, nous vous invitons à adresser votre requête par voie postale ou par scan au Secrétariat de l'ANAS qui nous le transférera => *secretariat@anas.fr*

Nous vous remercions vivement de votre compréhension.

Vous le savez sans doute, le fonctionnement de l'ANAS repose essentiellement sur le bénévolat. N'hésitez pas à nous rejoindre et/ou à soutenir nos actions par votre adhésion ... (si ce n'est déjà fait bien entendu) [ici, sur notre site.](#)

Bien confraternellement.

LA COMMISSION DEONTOLOGIE